



COP
Communication sur les progrès
accomplis dans l'intégration des 10 principes
du Pacte Mondial de l'ONU

Indicateurs de
Responsabilité Sociétale d'Entreprise

30 Novembre 2013





Centre Spécialités Pharmaceutiques

Madame BRENAS - Présidente du Directoire (CEO)

76-78 Avenue du Midi – CS 30077
63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex 8
FRANCE

Cournon, le 6 Novembre 2013

Monsieur le Secrétaire-Général,

CSP a décidé d'adhérer et de soutenir les valeurs du Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact) en novembre 2011.

En tant que Présidente du Directoire de CSP, j'ai le plaisir de vous confirmer, à nouveau, notre engagement en faveur des 10 principes du Pacte Mondial relatifs aux Droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'Environnement et la lutte contre la corruption.

Chacun de ces principes s'inscrit dans une démarche volontaire de la Direction de CSP de développer un système de management tourné vers l'avenir. Soutenir le Pacte Mondial constitue l'un des fondements de notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Nous exprimons également notre volonté de faire progresser ces principes auprès de nos collaborateurs et dans notre sphère d'influence, en particulier nos clients, nos fournisseurs et nos sous-traitants.

La communication annuelle sur les progrès accomplis (COP) présente les actions concrètes que nous avons mis en place depuis notre adhésion et celles que nous envisageons dans une démarche de progrès.

Meilleures salutations,

Laure Brenas

Présidente du Directoire

**SIÈGE SOCIAL
ET ÉTABLISSEMENT CENTRE FRANCE :**
76-78 avenue du Midi - CS 30077
63808 Cournon d'Auvergne Cedex - France
Tél. : 33 (0)4 73 69 28 28
Fax : 33 (0)4 73 69 28 50
Siret 857 200 521 00022

ÉTABLISSEMENT ÎLE-DE-FRANCE :
3 avenue des 22 Arpents
Quartier d'Activités de la Barogne
77230 Moussy-le-Neuf - France
Tél. : 33 (0)1 60 03 80 00
Fax : 33 (0)1 60 03 80 16
Siret 857 200 521 00089





Déclaration de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

CSP est un maillon essentiel de l'industrie des produits de Santé. Son rôle de logisticien dédié à la Santé Publique est indispensable pour la mise à disposition des produits de Santé sur le territoire Français et les territoires internationaux.

Conformément à notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, CSP s'emploie à être une référence au sein de l'Industrie Pharmaceutique en matière de Responsabilité Sociétale, en mettant en œuvre des engagements clairement identifiés pour s'assurer que son développement économique s'allie à la promotion des valeurs Sociales et à la préservation de l'Environnement.

CSP s'engage à développer des relations loyales avec les parties prenantes.

- A définir et diffuser une charte éthique auprès de l'ensemble de ses collaborateurs
- A informer et motiver l'ensemble des collaborateurs à appliquer la responsabilité sociétale et à l'intégrer dans la culture de l'entreprise
- A communiquer de manière transparente ses résultats économiques, sociaux et environnementaux
- A agir avec intégrité, en recherchant la confiance des clients et partenaires

CSP s'engage à respecter scrupuleusement les Droits de l'Homme

- A élaborer une charte d'engagement du respect des Droits de l'Homme
- A identifier les risques de non respect des principes décrits par les Droits de l'Homme au sein de sa structure et de ses prestataires et fournisseurs

CSP s'engage à maintenir et développer une entreprise socialement responsable

- A offrir des conditions de travail sûres et motivantes
- A lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances au sein de l'entreprise
- A encourager le dialogue social et l'information des personnels et leurs représentants

CSP s'engage au quotidien à la préservation de l'environnement.

- A adopter une approche responsable en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- A limiter l'impact environnemental de ses activités
- A impliquer son personnel dans la mise en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement
- A encourager les initiatives de l'ensemble de son personnel en vue de l'amélioration environnementale des processus
- A assurer la conformité de nos sites avec la réglementation environnementale
- A inciter ses prestataires et fournisseurs à mettre en œuvre des actions d'amélioration de la protection de l'environnement



CSP s'engage au respect de la loyauté des pratiques

- A rédiger et appliquer une charte anti corruption
- A mettre en place une veille réglementaire
- A assurer la continuité de l'activité à travers la mise en œuvre d'un Business Continuing Plan
- A ne divulguer aucune information confidentielle sur notre activité et celle de nos clients

CSP s'engage à répondre aux attentes sociétales des parties prenantes au mieux des intérêts communs

- A préserver la qualité des produits qui lui sont confiés dans le respect de la Santé Publique
- A partager sa démarche de Développement Durable avec ses partenaires et sous traitants

CSP s'engage à contribuer au développement local

- A s'investir dans la vie associative et économique du territoire
- A privilégier le maintien de l'emploi local
- A rechercher et intégrer les fournisseurs locaux dans nos processus de sélection

Cette politique vise à assurer la mise en œuvre de ces engagements au quotidien par tout le personnel de l'ensemble des sites de CSP, sur la base d'objectifs, de plans d'actions d'amélioration continue et d'analyse des résultats.

Nous incitons nos sous traitants et fournisseurs à adopter ces engagements.

Droits de l'homme



Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 1 promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- 2 veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

Nos engagements, notre politique

CSP respecte les conventions internationales en matière de Droits de l'Homme et plus particulièrement la législation française en vigueur qui reprend la déclaration des droits de l'Homme en préambule de la constitution de la V^{ème} république.

Les engagements fondamentaux de CSP sont définis dans la **Déclaration de Responsabilité Sociétale** et précisés dans la **Charte Ethique et Sociale**. En matière de respect des Droits de l'Homme, la **Charte Ethique et Sociale** précise les engagements suivants :

- l'interdiction de se rendre complice de violation des Droits de l'Homme
- l'interdiction de recours au travail forcé
- l'interdiction du travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévue par les dispositions législatives du pays
- le respect de la liberté et de la sécurité de la personne

CSP associe ses fournisseurs au respect des Droits de l'Homme et leur demande de formaliser cet engagement.

Démarche

La **Déclaration de Responsabilité Sociétale et la Charte Ethique et Sociale de CSP**, définissant les engagements fondamentaux de CSP ont été établies et signées par la Présidente du Directoire le 22 décembre 2011.

La communication des engagements fondamentaux de CSP est assurée aussi bien en interne qu'en externe, notamment par la mise à disposition de la Déclaration Sociétale et de la Charte Ethique et Sociale de CSP sur le site web www.csp-epl.com.

Associer nos fournisseurs à notre démarche de développement durable est indispensable. Une **charte éthique et sociale de Fournisseur de Centre Spécialités Pharmaceutiques**, reprenant les exigences de CSP, a été rédigée en juillet 2012.



Mise en œuvre

- ◆ Diffusion de la Déclaration de Responsabilité Sociétale de Centre Spécialités Pharmaceutiques à l'ensemble des salariés en janvier 2012
- ◆ Signature de la Charte Ethique et Sociale de Centre Spécialités Pharmaceutiques par l'encadrement
- ◆ Depuis juin 2012, intégration de l'engagement du collaborateur CSP à respecter la charte éthique et sociale de CSP dans chaque définition de fonction cadre et agent de maîtrise
- ◆ Depuis juillet 2012, engagement de chaque fournisseur au respect du droit international relatif aux Droits de l'Homme et signature de la Charte Ethique et Sociale des fournisseurs de Centre Spécialités Pharmaceutiques.

Résultats et objectifs

Aucun incident de violation des droits de l'Homme n'a été signalé par les collaborateurs, les parties intéressées ou les autorités compétentes.

Objectifs 2013	Résultats 2013	Objectifs 2014
<i>Signature de la Charte Ethique et Sociale CSP par 80% des collaborateurs internes cadres</i>	<i>86% des cadres et agents de maîtrise ont formalisé leur engagement au 31/11/2013</i>	<i>Signature de la Charte Ethique et Sociale CSP par l'ensemble de nos salariés</i>
<i>Signature de la Charte Ethique et Sociale CSP par 80% des fournisseurs et sous-traitants</i>	<i>au 31/11/2013, 100% des 73 fournisseurs de CSP ont formalisé leur engagement en signant la Charte Ethique et Sociale du fournisseur CSP</i>	<i>Signature systématique de la Charte Ethique et Sociale CSP par tout nouveau fournisseur et tout sous-traitant CSP</i>

Objectifs 2014

- ◆ signature de la Charte Ethique et Sociale de CSP par l'ensemble de nos salariés
- ◆ Inscription de cette exigence au règlement intérieur de notre société
- ◆ Intégration de la vérification du respect de ces principes par les fabricants lors des audits

Conditions de travail



Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 3 respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 soutenir l'abolition effective du travail des enfants
- 6 agir pour l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nos engagements, notre politique

Maintenir et développer une entreprise socialement responsable, offrir des conditions de travail sûres et motivantes, lutter contre les discriminations, garantir l'égalité des chances au sein de l'entreprise, encourager le dialogue social et l'information des personnels et leurs représentants, font partie des engagements fondamentaux de CSP définis dans la **Déclaration de Responsabilité Sociétale**.

La **Charte Ethique et Sociale de CSP** précise ces engagements fondamentaux en matière de droit du travail :

- CSP reconnaît et respecte la liberté d'association pour les salariés qui peuvent désigner librement leurs représentants. CSP reconnaît également le droit de négociation collective.
- CSP interdit tout recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévue par les dispositions législatives du pays
- Nous nous engageons à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi quelque soit la race, la couleur, le sexe, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, le handicap, le statut marital ou autres considérations.
- CSP garantit des conditions de travail sûres pour ses collaborateurs et ses intervenants extérieurs et s'assure que les postes de travail ne nuisent pas à l'intégrité physique et à la santé du salarié.

L'engagement des fournisseurs et de leurs sous-traitants à adhérer aux principes de CSP en matière de droit du travail est également indispensable. La **charte éthique et sociale de Fournisseur de Centre Spécialités Pharmaceutiques** prend en compte ces principes.



Démarche et mise en œuvre

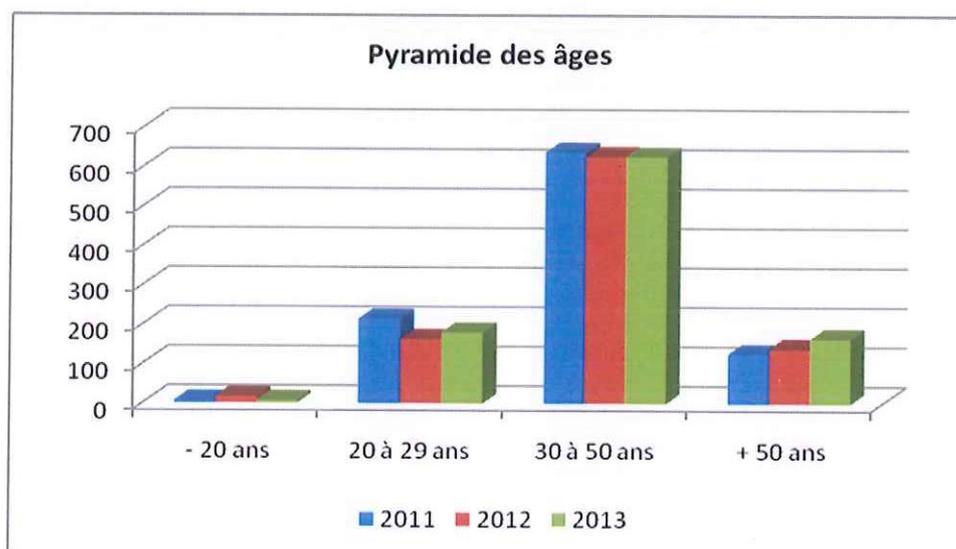
- ◆ Depuis 2010, CSP a initié une démarche en matière de santé et sécurité de travail. Le **Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail** est déployé sur l'ensemble des activités et sur l'ensemble des sites. Celui-ci comprend une organisation adaptée aux objectifs en matière de sécurité au travail, composée entre autres d'un Responsable du Système de Management SST, d'un Directeur Sécurité, d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement, de chargés de sécurité et de formateurs sécurité. Les managers en tant que relais de la politique sécurité au niveau des opérationnels font partie intégrante de cette organisation.
- ◆ La politique et les engagements de la Direction Générale en matière de santé et sécurité de travail sont communiqués au personnel par le biais de la **Déclaration de Responsabilité Sociétale d'Entreprise** et par la **Lettre d'Engagement** de la Présidente du Directoire et du Pharmacien Responsable. L'encadrement est incité à faire du management de la santé et de la sécurité au travail une de ses responsabilités en intégrant la sécurité dans les méthodes de travail et en menant une politique de prévention des risques.
- ◆ Chaque collaborateur de CSP doit prouver son engagement à adhérer aux principes de CSP en matière de droit du travail, en signant la Charte Ethique et Sociale de Centre Spécialités Pharmaceutiques.
- ◆ Une **veille réglementaire dans le domaine de la santé et sécurité au travail** est assurée. Celle-ci prend en compte le Code du Travail, et plus particulièrement la quatrième partie consacrée à la Santé et Sécurité au Travail.
- ◆ CSP prend toutes les mesures nécessaires de prévention des risques pour la santé et sécurité de travail et œuvre à l'amélioration des conditions de travail. Les risques professionnels font l'objet d'une évaluation régulière et à minima annuelle, pour chaque métier et sur tous les sites. Des actions de prévention et de réduction des risques sont entreprises. Parmi ces risques, sont pris en compte les risques psycho-sociaux (RPS). En septembre 2012 un questionnaire d'évaluation a été transmis à chaque employé de la société afin de pouvoir les évaluer les risques et adopter les mesures de prévention adéquates.
- ◆ Un **groupe RPS**, composé de membres volontaires, spécifiquement formés à cet effet, est à l'écoute des salariés afin de prévenir les Troubles Psycho Sociaux.
- ◆ L'ensemble des salariés bénéficient de formations adaptées à leur poste de travail, dont des formations à la prévention des risques liés à leur activité professionnelle.
- ◆ Une procédure fiable permet la vérification de l'âge des salariés avant leur intégration.
- ◆ Afin d'associer nos fournisseurs à la démarche de responsabilité sociétale, le contrat cadre fournisseurs comprend un paragraphe "Développement durable" ainsi rédigé :
"CSP, est une entreprise responsable fortement engagée en faveur du Développement Durable. A ce titre elle promeut des valeurs qu'elle souhaite voir partagées par ses fournisseurs."
Ces valeurs sont explicitées dans la Charte Ethique et Sociale Fournisseur rédigée en juillet 2012. Le fournisseur et ses sous-traitants doivent s'engager à respecter les principes de CSP relatifs au droit du travail au sein de leurs organisations. Cet engagement est formalisé par la signature de la Charte Ethique et Sociale Fournisseur de Centre Spécialités Pharmaceutiques.

Résultats et objectifs

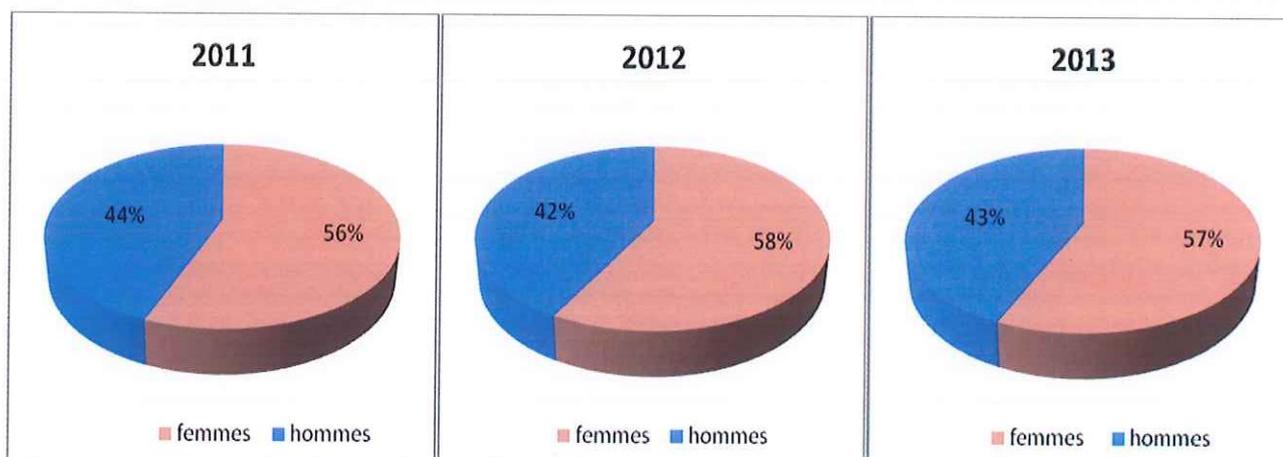
- ◆ Certification OHSAS 18001 : 2007 du système de management SST en décembre 2012.
- ◆ Révision du règlement intérieur en vue de renforcer la politique santé et sécurité au travail. Les dispositions de ce règlement relatives à la Santé et la Sécurité au Travail, s'appliquent à toute personne exécutant un travail dans l'entreprise, qu'il soit salarié de CSP, intérimaire ou intervenant extérieur.
- ◆ Identification des postes présentant un caractère de pénibilité, suivant les critères définis par la réglementation nationale.
- ◆ Rédaction d'un projet d'accord relatif à l'égalité professionnelle.
- ◆ Signature de la charte éthique et sociale par 86% des cadres et agents de maîtrise et 100% des fournisseurs au 30/11/2013



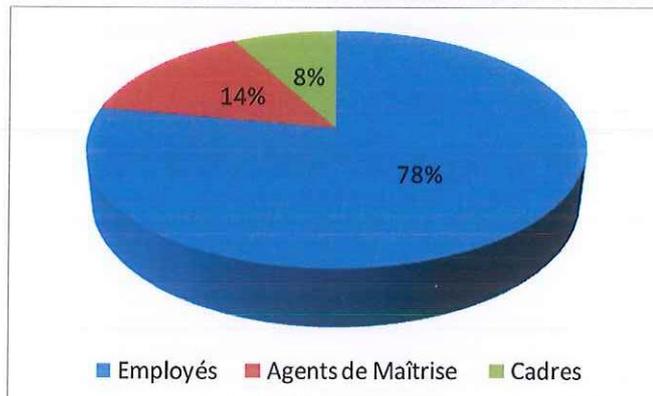
Indicateurs sociaux (au 30/11/2013)



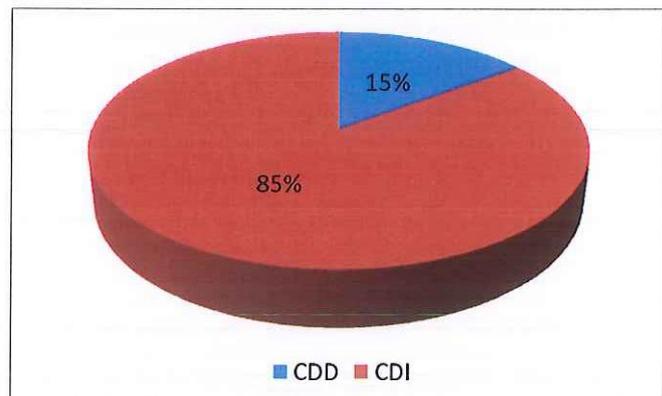
Répartition des effectifs par sexe



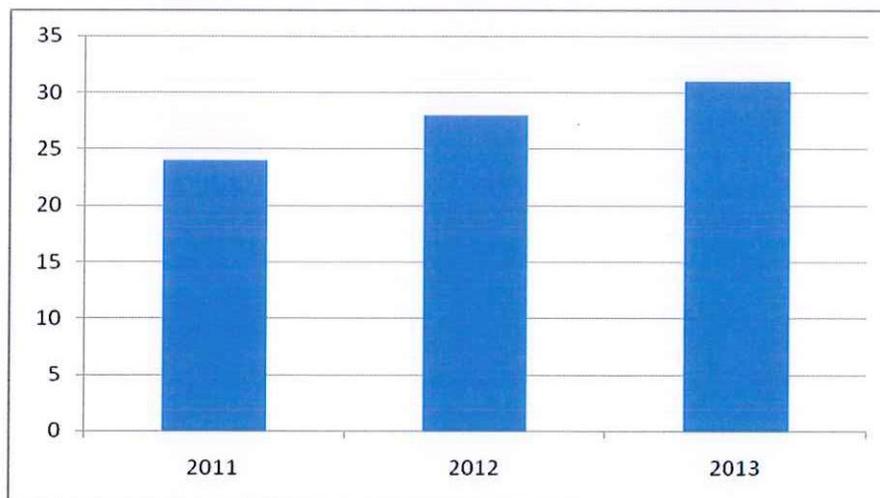
Répartition des effectifs par catégorie socio-professionnelle



Répartition des effectifs par type de contrat



Evolution du taux de salariés en situation d'handicap



Objectifs 2014

- ◆ Maintien de la certification OHSAS 18001 : 2007
- ◆ Accompagnement à la veille réglementaire Santé, sécurité au Travail et à l'évaluation de conformité par un prestataire extérieur spécialisé, mise en place d'un outil spécifique
- ◆ Mise en application de la nouvelle version du règlement intérieur dès approbation par les autorités compétentes
- ◆ Mise en place d'actions visant à réduire la pénibilité des postes de travail
- ◆ Mise en place d'un accord intergénérationnel
- ◆ Signature d'un Accord d'Entreprise avec les partenaires sociaux
- ◆ Réduction de la fréquence et de la gravité des accidents de travail
- ◆ Signature de la Charte Ethique et Sociale de CSP par l'ensemble de nos salariés
- ◆ Inscription de cette exigence au Règlement intérieur de notre société

Environnement



Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 7 appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 8 entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos engagements, notre politique

La politique Qualité Sécurité Environnement décrite dans la **Lettre d'Engagement de la Présidente du Directoire et du Pharmacien Responsable** comprend l'engagement à appliquer une démarche environnementale et citoyenne à travers :

- ◆ le respect des réglementations applicables,
- ◆ la prévention des risques environnementaux dont la maîtrise des consommations en énergie, la prévention des pollutions, la prévention des situations d'urgence,
- ◆ l'existence de plans de secours visant à gérer les situations d'urgence et à en réduire l'impact au minimum.

En s'engageant à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre, en économisant l'énergie, CSP contribue à la **lutte contre le changement climatique**.

La **Charte Ethique et Sociale de CSP**, établie en décembre 2011, implique l'ensemble des salariés au respect de l'environnement et encourage les initiatives de chacun.

La **Charte Ethique et Sociale Fournisseur de CSP** engage les fournisseurs et leurs sous-traitants à faire preuve de responsabilité en matière d'environnement et à améliorer leur performance.

Le fournisseur doit appliquer le principe de précaution pour la préservation de l'environnement.

Il doit également engager des actions à tous niveaux en vue de limiter les impacts environnementaux résultant de ses activités et ainsi réduire son empreinte écologique :

- ◆ utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement
- ◆ mise en œuvre de méthodes de production dont l'impact est aussi faible que possible
- ◆ limitation de l'émission de gaz à effet de serre
- ◆ gestion responsable des déchets et en conformité avec la réglementation en vigueur



Démarche et mise en œuvre

Un **Comité de Pilotage Environnement** veille à l'efficacité du Système de Management Environnement en place.

Les impacts environnementaux résultant des activités de CSP sont évalués régulièrement :

- ◆ analyses environnementales annuelles permettant d'évaluer les impacts environnementaux résultant des activités de la société, réalisées au minima une fois par an et à chaque modification significative
- ◆ bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)
- ◆ diagnostics énergétiques par des organismes extérieurs (EDF, CCI)

CSP engage des actions à tous niveaux en vue de limiter les impacts environnementaux résultant de ses activités et ainsi réduire son empreinte écologique :

- ◆ utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement
- ◆ mise en œuvre de méthodes de production dont l'impact est aussi faible que possible
- ◆ réduction de la consommation énergétique de nos installations et de nos équipements. Par exemples, pour le site de Moussy-le-Neuf :
 - gestion technique centralisée mise en place en avril 2013
 - toiture végétalisée pour les bâtiments administratifs
 - panneaux solaires
 - arrêt automatique des convoyeurs
- ◆ suivi mensuel des consommations en énergie et analyse
- ◆ actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ◆ réduction des déchets à la source, en particulier par la dématérialisation des documents (GED)
- ◆ gestion responsable des déchets par le tri sélectif et la valorisation
- ◆ intégration de critères environnementaux pour la sélection de nos fournisseurs de matières premières. A titre d'exemple, les fournisseurs d'emballages de colisage, de papier, d'imprimés doivent faire preuve de responsabilité en matière de développement durable, de respect des ressources naturelles et être certifiés FSC, PEFC ou équivalent

CSP implique l'ensemble de ses collaborateurs au respect de l'environnement par des actions de sensibilisation et de formation dès leur prise de poste. Ces formations sont renouvelées régulièrement. Les performances environnementales sont communiquées régulièrement.

Chaque salarié peut émettre des suggestions d'amélioration par le biais d'une boîte à idées mise à disposition.

Par ailleurs, ETP, le transporteur principal de CSP s'engage en matière de développement durable. ETP participe à un programme de réduction des émissions de CO2 en collaboration avec l'ADEME : "l'objectif CO2 – les transporteurs s'engagent". Des actions de formation des chauffeurs à l'éco conduite sont engagées. ETP est en démarche de certification environnementale ISO 14001.



Résultats et objectifs

- ◆ Renouvellement de la **Certification Environnementale ISO 14001 :2004** en décembre 2012.
- ◆ Réduction de 11% de la consommation d'énergie du site de Moussy le Neuf avec un périmètre plus important (chambre froide de stockage à température négative supplémentaire et agrandissement d'un dépôt de stockage grande hauteur) entre 2013 et 2012
- ◆ dématérialisation de 2 500 000 preuves de livraisons, 2 500 000 factures, 2 200 000 bons de commandes, 6 900 avis de souffrances, 1 000 bons de reprise
- ◆ 75% des déchets non dangereux résultants de nos activités sont valorisés en 2013
- ◆ Aucun incident environnemental à impact significatif survenu en 2013
- ◆ Signature de la Charte Ethique et Sociale par 86% des cadres et agents de maîtrise et 100% des fournisseurs au 31/10/2013



indicateurs environnementaux	2012/2011	2013/2011
émission gaz à effet de serre globale	11%	
émission gaz à effet de serre par unité stockée	-9%	
consommation en électricité Global	-5,8%	-3,0%
quantité globale de déchets non dangereux émise Global	-2,3%	27%
quantité globale de déchets non dangereux valorisés Global	3,5%	27,9%
% de déchets non dangereux valorisés Global	4,3%	2,9%



Remarque : accroissement du périmètre :

- ⇒ extension du site de Cournon de 8% (entre 2012 et 2011) :
 - ◆ construction d'un dépôt de stockage climatisé 15-25°C de 1850m²
- ⇒ extension du site de Moussy de 3% (entre 2013 et 2011)
 - ◆ construction d'une chambre froide +2/+8°C de 1500 m²
 - ◆ construction d'une chambre froide -21°C de 250 m²

Objectifs 2014

- ◆ Maintien de la certification environnementale ISO 14001 : 2004
- ◆ Accompagnement à la veille réglementaire environnementale et à l'évaluation de conformité par un prestataire extérieur spécialisé, mise en place d'un outil spécifique
- ◆ Sensibilisation de l'ensemble des salariés par le biais d'articles dans le journal interne et la diffusion d'une plaquette d'information : "les eco gestes"
- ◆ Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée sur le site de Cournon d'Auvergne en vue de maîtriser la consommation en énergie
- ◆ Optimisation de la consommation en énergie pour les constructions envisagées (isolation thermique, éclairage...)
- ◆ Formation des responsables maintenance aux économies d'énergie dans l'industrie
- ◆ Intégration d'exigences en matière de développement durable dans la révision du cahier des charges de notre transporteur dédié



Lutte contre la corruption

Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :



agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nos engagements, notre politique

La **Déclaration de Responsabilité Sociétale** comporte un engagement au respect de la loyauté des pratiques. Cela inclut la non divulgation d'informations confidentielles sur notre activité et celle de nos clients.

La **Charte Ethique et Sociale** précise clairement que CSP interdit l'offre ou l'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de prise en charge de frais, dès lors que de tels arrangements sont susceptibles d'affecter l'issue de transactions commerciales et ne présentent pas un caractère raisonnable.

Ces principes sont communiqués aux fournisseurs par l'intermédiaire de la **Charte Ethique et Sociale Fournisseurs de CSP** que ce dernier s'engage à respecter.

Démarche et mise en œuvre

L'encadrement s'engage à refuser toute tentative de corruption en signant la **Charte Ethique et Sociale de CSP**.

Le **contrat cadre fournisseur** précise clairement que "CSP s'engage à respecter la propriété industrielle, les règles équitables de mise en concurrence, et à attribuer les marchés sur la base de critères objectifs". D'autre part, "le fournisseur est également tenu de s'assurer que la marchandise livrée à CSP ne constitue pas une contrefaçon de marque, brevet ou modèle en France ou à l'étranger".

Résultats et objectifs

Résultats 2013

- ◆ signature de la charte éthique et sociale de CSP par 86% des cadres et agents de maîtrise au 31/10/2013
- ◆ signature de la charte éthique et sociale fournisseur de CSP par 100% des 73 fournisseurs de CSP au 31/10/2013
- ◆ mise en place de procédures spécifiques visant à la lutte contre l'extorsion de fonds.

Objectifs 2014

- ◆ signature de la charte éthique et sociale de CSP par l'ensemble de nos salariés
- ◆ Inscription de cette exigence au Règlement intérieur de notre société
- ◆ élaboration d'un guide visant à identifier les tentatives de corruption, d'escroquerie et permettant de déterminer les réactions à adopter face à celles-ci